

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 FEVRIER 2026**

**DELIBERATION N°2026-01 - POINT 1 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9
DECEMBRE 2025**

Le 17 février 2026, à 20 h 00 les membres du conseil municipal de la commune d'Avolsheim se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie d'Avolsheim, 8 rue de la Paix, sous la présidence de M. GÉHIN Pascal, Maire, convoqués le 11 février 2026 conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Étaient présents :

M. GÉHIN Pascal, Maire
M. WAGNER Christian, adjoint
Mme PRETAT-KUBLER Sophie, adjointe
M. STROH Etienne, adjoint

M. LENTZ Paul-André, Mme PERRIN Laurence, Mme VAUTRIN Valérie, Mme SCHMAUCH Sylvie, M. METZ Daniel, Mme HAUSS Françoise, Mme DIETRICH Marie-Paule, Mme VETTER Jacinthe

Formant la majorité des membres en exercice

Mme VAUTRIN Valérie a été désignée comme secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal d'Avolsheim

Vu le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025, diffusé à l'ensemble des membres du Conseil Municipal,

Sur proposition de Monsieur le maire,

après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité.

ADOPTE

le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception en préfecture
067-216700161-20260217-D-2026-01-01-DE
Date de télétransmission : 25/02/2026
Date de réception préfecture : 25/02/2026


Fait à AVOLSHEIM, le 17 février 2026

Transmis au contrôle de légalité le février 2026

Publication et affichage le février 2026

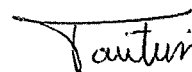
Le Maire,

GÉHIN Pascal



La secrétaire

VAUTRIN Valérie



Accusé de réception en préfecture
067-216700161-20260217-D-2026-01-01-DE
Date de télétransmission : 25/02/2026
Date de réception préfecture : 25/02/2026

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 FEVRIER 2026**

DELIBERATION N°2026-02 - POINT 2 : PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le 17 février 2026, à 20 h 00 les membres du conseil municipal de la commune d'Avolsheim se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie d'Avolsheim, 8 rue de la Paix, sous la présidence de M. GÉHIN Pascal, Maire, convoqués le 11 février 2026 conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Étaient présents :

M. GÉHIN Pascal, Maire
M. WAGNER Christian, adjoint
Mme PRETAT-KUBLER Sophie, adjointe
M. STROH Etienne, adjoint

M. LENTZ Paul-André, Mme PERRIN Laurence, Mme VAUTRIN Valérie, Mme SCHMAUCH Sylvie, M. METZ Daniel, Mme HAUSS Françoise, Mme DIETRICH Marie-Paule, Mme VETTER Jacinthe

Formant la majorité des membres en exercice

M. VAUTRIN Valérie a été désigné comme secrétaire de séance.

Au 31 décembre 2025 la commune d'Avolsheim clôt son exercice budgétaire. Le fonctionnement du compte financier unique entraine des échanges de données entre la trésorerie d'Erstein et la commune afin de s'assurer des éléments similaires.

ENTENDU la lecture détaillée du compte financier unique 2025

Recettes de fonctionnement	564 365.26
Dépenses de fonctionnement	481 957.76
Excédent de fonctionnement 2024	123 652.33

Résultat de fonctionnement = excédent de 206 059.83 €

Recettes d'investissement	172 576.88
Dépenses d'investissement	130 749.16
Déficit d'investissement 2024	-58 368.42

Résultat d'investissement = Déficit de - 16 540,70 €

Accusé de réception en préfecture
161-20260217-D-2026-02-02-DE
Date de rétransmission : 25/02/2026
Date de réception préfecture : 25/02/2026

Décision :

Le conseil municipal,

Sous la présidence de M. WAGNER Christian, premier adjoint, le maire s'étant retiré de la salle du conseil conformément aux dispositions de l'article L221-14 du Code Général des Collectivités territoriales.

Sur proposition de M. WAGNER Christian

Approuve à l'unanimité, le compte financier unique du budget principal de la commune de l'exercice 2025 conformément aux écritures arrêtées ci-dessus.

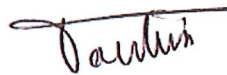
Pour extrait conforme,
Fait à AVOLSHEIM, le 17 février 2026

Transmis au contrôle de légalité le 17 février 2026
Publication et affichage le 19 février 2026

Le Maire,
GÉHIN Pascal



Le secrétaire



Les Conseillers Municipaux

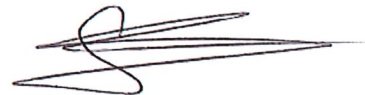
WAGNER Christian



PRETAT-KUBLER Sophie



STROH Etienne



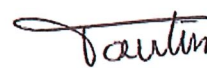
LENTZ Paul-André



PERRIN Laurence



VAUTRIN Valérie



SCHMAUCH Sylvie



METZ Daniel



HAUSS Françoise



DIETRICH Marie-Paule



VETTER Jacinthe

Accusé de réception en préfecture
067-216761461-20260217-D-2026-02-02-DE
Date de télétransmission : 25/02/2026
Date de réception en préfecture : 25/02/2026

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 FEVRIER 2026**

DELIBERATION N°2026-03 - POINT 3 : AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Le 17 février 2026, à 20 h 00 les membres du conseil municipal de la commune d'Avolsheim se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie d'Avolsheim, 8 rue de la Paix, sous la présidence de M. GÉHIN Pascal, Maire, convoqués le 11 février 2026 conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Étaient présents :

M. GÉHIN Pascal, Maire
M. WAGNER Christian, adjoint
Mme PRETAT-KUBLER Sophie, adjointe
M. STROH Etienne, adjoint

M. LENTZ Paul-André, Mme PERRIN Laurence, Mme VAUTRIN Valérie, Mme SCHMAUCH Sylvie, M. METZ Daniel, Mme HAUSS Françoise, Mme DIETRICH Marie-Paule, Mme VETTER Jacinthe

Formant la majorité des membres en exercice

Madame VAUTRIN Valérie a été désignée comme secrétaire de séance.

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 qui présente **un excédent de 206 059,83 euros et un déficit d'investissement de 16 540,70 euros,**

Compte tenu des résultats de clôture de l'exercice suivant :

- un excédent de fonctionnement	206 059,83 €
(excédent 2025 de 82 407,50 € + excédent 2024 reporté 123 652,33 €)	
- un déficit d'investissement	- 16 540,70 €
(excédent 2025 de 41 827,72 € - déficit 2024 reporté de 58 368,42 €)	

Compte tenu des restes à réaliser 2025 en dépenses	4 500.00 €
--	------------

Le besoin en financement s'élève à	21 040.70 €
(déficit d'investissement de 16 540.70 € + 4 500 € de restes à réaliser)	

Accusé de réception en préfecture
067-216700161-20260217-D-2026-03-03-DE
Date de télétransmission : 25/02/2026
Date de réception préfecture : 25/02/2026

CONSIDERANT qu'il convient règlementairement d'affecter une partie du résultat de fonctionnement 2025 pour couvrir les besoins en financement de la section d'investissement, le solde du résultat de fonctionnement sera mis en report à nouveau dans la section de fonctionnement de l'exercice 2026.

Après avoir délibéré,
et voté à l'unanimité, le conseil municipal,

DECIDE

D'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2025 et le résultat d'investissement 2025 comme suit :

Excédent de fonctionnement 2025	206 059,83 €
Affectation au compte 1068 en 2026 <i>(besoin en financement)</i>	21 040,70 €
Report à nouveau au budget Primitif 2026 Section de fonctionnement en <u>R002</u>	185 019,13 €
Déficit t d'investissement 2024 report à nouveau au Budget primitif 2025 section investissement en <u>D001</u>	16 540,70 €

Pour extrait conforme,

Fait à AVOLSHEIM, le 17 février 2026

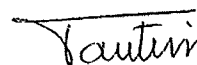
Transmis au contrôle de légalité le février 2026

Publication et affichage le février 2026

Le Maire,
GÉHIN Pascal



La secrétaire
VAUTRIN Valérie



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 FEVRIER 2026**

DELIBERATION N°2026-04 - POINT 4 : PRESENTATION DE L'ETAT ANNUEL DES INDEMNITES VERSEES AUX ELUS EN 2025

Le 17 février 2026, à 20 h 00 les membres du conseil municipal de la commune d'Avolsheim se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie d'Avolsheim, 8 rue de la Paix, sous la présidence de M. GÉHIN Pascal, Maire, convoqués le 11 février 2026 conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Étaient présents :

M. GÉHIN Pascal, Maire
M. WAGNER Christian, adjoint
Mme PRETAT-KUBLER Sophie, adjointe
M. STROH Etienne, adjoint

M. LENTZ Paul-André, Mme PERRIN Laurence, Mme VAUTRIN Valérie, Mme SCHMAUCH Sylvie, M. METZ Daniel, Mme HAUSS Françoise, Mme DIETRICH Marie-Paule, Mme VETTER Jacinthe

Formant la majorité des membres en exercice

Mme VAUTRIN Valérie a été désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état annuel des indemnités brutes versées aux élus en 2025 :

- Maire : 14 847,24 € brut
- 1^{er} Adjoint : 3 946,08 € brut
- 2^{ème} Adjoint : 3 946,08 € brut
- 3^{ème} Adjoint : 3 946,08 € brut

Le Conseil Municipal remercie le Maire pour ces précisions et en prend note.
Pour extrait conforme,

Fait à AVOLSHEIM, le 17 février 2026

Accusé de réception en préfecture
067-216700161-20260217-D-2026-04-04-DE
Date de télétransmission : 25/02/2026
Date de réception préfecture : 25/02/2026

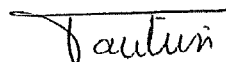
Transmis au contrôle de légalité le février 2026

Publication et affichage le février 2026

Le Maire,
GÉHIN Pascal



La secrétaire
VAUTRIN Valérie



Accusé de réception en préfecture
067-216700161-20260217-D-2026-04-04-DE
Date de télétransmission : 25/02/2026
Date de réception préfecture : 25/02/2026

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 17 FEVRIER 2026**

DÉLIBÉRATION N°2026-05 - POINT 5 : SUBVENTIONS ALLOUÉES EN 2026

Le 17 février 2026, à 20 h 00 les membres du conseil municipal de la commune d'Avolsheim se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie d'Avolsheim, 8 rue de la Paix, sous la présidence de M. GÉHIN Pascal, Maire, convoqués le 11 février 2026 conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Étaient présents :

M. GÉHIN Pascal, Maire
M. WAGNER Christian, adjoint
Mme PRETAT-KUBLER Sophie, adjointe
M. STROH Etienne, adjoint

M. LENTZ Paul-André, Mme PERRIN Laurence, Mme VAUTRIN Valérie, Mme SCHMAUCH Sylvie, M. METZ Daniel, Mme HAUSS Françoise, Mme DIETRICH Marie-Paule, Mme VETTER Jacinthe

Formant la majorité des membres en exercice

Mme VAUTRIN Valérie a été désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal d'inscrire au budget primitif 2026 le montant des subventions accordées par la mairie aux associations locales pour les soutenir dans leurs activités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, avec mention des abstentions suivantes :

- M. LENTZ Paul-André pour l'Association des Amis d'Avolsheim (A.A.A.)
- M. WAGNER Christian et M. METZ Daniel pour l'association ACLAMA

DÉCIDE

d'inscrire au budget primitif 2026 les subventions suivantes :

Accusé de réception en préfecture
067-216700161-20260217-D-2026-05-05-DE
Date de télétransmission : 25/02/2026
Date de réception préfecture : 25/02/2026

65748	A.A.A.	400,00 €
65748	ACLAMA	400,00 €
65748	Club des Aînés Avolsheim	400,00 €
65748	Club photo d' Avolsheim	400,00 €
65748	Repair Café	400,00 €
65748	APEWA - Ass. Parents d'élèves Wolxheim Avolsheim	200,00 €
65748	FC Avolsheim	900,00 €
65738	Conseil de fabrique d' Avolsheim	1 250,00 €
657381	Association Foncière Molsheim & Avolsheim	3 000,00 €
657362	CCAS Avolsheim	3 400,00 €
65748	Club Vosgien de Molsheim Mutzig	100,00 €
65748	Souvenir français – Comité de Molsheim Mutzig	50,00 €
	Total des subventions à verser	10 900,00 €

Le conseil municipal décide de reverser 25% de l'affectation du produit de la chasse, à la caisse d'assurance accidents agricole du Bas-Rhin à savoir 475,00 € au titre de la cotisation foncière (compte 65548).

Pour extrait conforme,

Fait à AVOLSHEIM, le février 2026

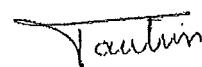
Transmis au contrôle de légalité le février 2026

Publication et affichage le février 2026

Le Maire,
GÉHIN Pascal



La secrétaire
VAUTRIN Valérie



Accusé de réception en préfecture
067-216700161-20260217-D-2026-05-05-DE
Date de télétransmission : 25/02/2026
Date de réception préfecture : 25/02/2026

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 JUILLET 2025**

DELIBERATION N°2026-06 - POINT 6 : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le 17 février 2026, à 20 h 00 les membres du conseil municipal de la commune d'Avolsheim se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie d'Avolsheim, 8 rue de la Paix, sous la présidence de M. GÉHIN Pascal, Maire, convoqués le 11 février 2026 conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Étaient présents :

M. GÉHIN Pascal, Maire
M. WAGNER Christian, adjoint
Mme PRETAT-KUBLER Sophie, adjointe
M. STROH Etienne, adjoint

M. LENTZ Paul-André, Mme PERRIN Laurence, Mme VAUTRIN Valérie, Mme SCHMAUCH Sylvie, M. METZ Daniel, Mme HAUSS Françoise, Mme DIETRICH Marie-Paule, Mme VETTER Jacinthe

Formant la majorité des membres en exercice

Mme VAUTRIN Valérie a été désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu la délibération prise par le Conseil Municipal en date du 2 juin 2020 créant un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps,

Vu la délibération prise par le Conseil Municipal en date du 30 mars 2021 fixant le tableau des effectifs des emplois permanents,

Vu la délibération prise par le Conseil Municipal en date du 29 juin 2021 créant un emploi permanent d'adjoint technique.

Accusé de réception en préfecture
067-216700161-20260217-D-2026-06-06-DE
Date de télétransmission : 25/02/2026
Date de réception préfecture : 25/02/2026

Vu la délibération prise par le Conseil Municipal en date du 14 septembre 2021 créant un emploi permanent d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe et la suppression d'un poste d'adjoint technique territorial dans le cadre d'un avancement de grade.

Vu la délibération prise par le Conseil Municipal en date 28 juin 2022 modifiant la durée de travail de l'ATSEM

Vu la délibération prise par le Conseil Municipal en date du 23 mai 2023 créant le poste dans le cadre d'un avancement de grade d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe

Vu la délibération prise par le Conseil Municipal en date du 8 juillet 2025 créant un emploi permanent d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles et la suppression d'un poste d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles.

Vu la délibération prise par le Conseil Municipal en date du 9 décembre 2025 créant un emploi permanent à temps complet de Rédacteur territorial (catégorie B) dans le cadre de la loi n°2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie.

Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE le tableau des effectifs de la collectivité à compter du 18 février 2026 comme suit :

Titulaires(T) Contractuels (C)	Filière	Grade/Emploi	Fonctions	Temps de travail	Postes pourvus	Postes vacants
T	Administrative	Adjoint administratif territorial principal 2ème classe - Catégorie C	Secrétaire de mairie	35 h 00	17 /06/2020	01/11/2023
T	Administrative	Adjoint administratif territorial principal 1ère classe - Catégorie C	Secrétaire générale de mairie	35 h 00	01 /11/2023	01/01/2026
T	Administrative	Rédacteur Catégorie B	Secrétaire générale de mairie	35 h 00	01 /01/2026	
T	Technique	Adjoint technique territorial Principal de 2ème classe Catégorie C	Agent technique polyvalent	35 h 00	01/10/2021	
T	Technique	Adjoint technique territorial Catégorie C	Agent technique polyvalent	35 h 00	01/01/2022	
C	Technique	Adjoint technique territorial contractuel -Catégorie C	Agent technique polyvalent	14 h 00	31/08/2020	
T	Sociale	Agent spécialisé principal 1ère classe-Catégorie C	Atsem	32 h 55	01/09/2025	

2. PRECISE que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente.

Accusé de réception en préfecture
067-216700161-20260217-D-2026-06-06-DE
Date de télétransmission : 25/02/2026
Date de réception préfecture : 25/02/2026

3. DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,


Fait à AVOLSHEIM, le 17 février 2026

Transmis au contrôle de légalité le février 2026

Publication et affichage le février 2026

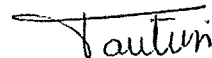
Le Maire,

GÉHIN Pascal



La secrétaire

VAUTRIN Valérie



Accusé de réception en préfecture
067-216700161-20260217-D-2026-06-06-DE
Date de télétransmission : 25/02/2026
Date de réception préfecture : 25/02/2026